

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROÛT-VERNET

N°76/2025

Séance du 06 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Absents excusés : 2

Absents : 2

**Nombre de suffrages**

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de convocation**

29/09/2025

**Date d'affichage**

07/10/2025

**OBJET**

**Validation de la proposition de convention de location du tiers-lieu**

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Catherine BARBECOT, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

**Etaient excusées :** Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUËT, Mickaël SEIDLER,

**A été nommé secrétaire de séance :** Madame Aurélie MURE,

Considérant la délibération n° 66-2025 Règlement Intérieur de la Halle ;

Considérant le projet de convention de location joint à la présente délibération ;

Monsieur le Maire propose :

- De valider le projet de convention joint à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à chaque location de la Halle.

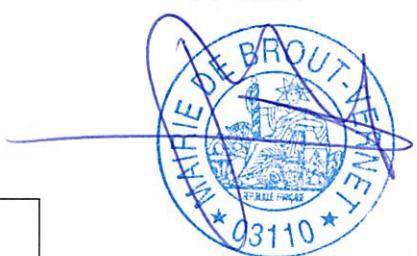
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le projet de convention joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à chaque location de la Halle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....



## **TIERS-LIEU « La Halle » CONVENTION D'UTILISATION**

**ENTRE :**

La Mairie de Broût-Vernet,  
Représentée par le Maire, Bernard DEVOUCOUX

**ET :**

Madame, Monsieur,

.....

Adresse : .....

Téléphone, e-mail : .....

### **OBJET DE LA CONVENTION D'UTILISATION**

Location de « La Halle » de Broût-Vernet

- Salle principale jusqu'à 25 personnes, vidéo projecteur inclus + accès à la cafétéria.
- Espaces coworking

Dates de la location : du ..... 202.... au ..... 202....

Estimation du nombre de participants : .....

Objet de la location: .....

Je soussigné(e), ....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des tarifs de location et en accepte les termes. Je m'engage à respecter le nombre de personnes maximum autorisées

Règlement remis  OUI  NON  
Attestation d'assurance  OUI  NON

**Le Maire ou son représentant,**

**Le locataire,**

**Mme, Mr**

# TARIFS DE LOCATION

Applicables au 16 juin 2025

## Espaces de coworking, mezzanine (2/3 personnes)+ accès à la cafétéria

- 5€ la demi-journée
- 40€ forfait hebdomadaire

## Salle principale (10-20 personnes) vidéoprojecteur inclus + accès à la cafétéria

- 30 € la journée pour les habitants de Brout-Vernet,
- Gratuit pour les associations de Brout-Vernet,
- 50 € la journée pour les associations hors commune
- 50€ la journée pour les personnes extérieures à la commune

Pour une utilisation d'ordre privé (réunion de famille...) les réservations se font à la mairie :

## Consommables :

- Les particuliers et les associations apportent leurs consommables
- La mairie met gratuitement à disposition le matériel.
- Les factures d'eau , d'électricité et d'accès à internet sont à la charge de la mairie. Cependant pour un usage régulier, une participation pourra être demandée

Ces tarifs comprennent l'accès au wifi

## Informations pratiques

Code wifi : LaHalle&

Les clés sont à récupérer dans la boîte à clés à gauche ou droite de la porte ou à la mairie aux horaires d'ouverture :

- Du lundi au samedi matin : de 8h30 à 12h30

La restitution des clés se fera à la mairie ou dans la boîte à clés ?

Les sanitaires seront fermés à clé à chaque départ.